

ADDITION d'eau de St-Denis (Logement pour le Chef de Station).

Le Maire donne lecture de la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées en date du 31 Octobre 1956.

PONTS & CHAUSSEES

-----  
DEPARTEMENT  
de la REUNION

-----  
Service  
-----

L'Ingénieur, en Chef des Ponts & Chaussées  
du Département de la Réunion

à Monsieur le MAIRE de la Commune de  
- SAINTE-DENIS -

N° d'ordre }  
du registre } 0-4281/1820 P.C.

OBJET: Adduction d'eau de ST DENIS  
Logement pour le Chef de Station

Monsieur le Maire,

Suite au vœu que vous aviez émis d'aménager un logement pour le Chef de la Station d'épuration de Saint-Denis, j'ai demandé à l'Entreprise d'effectuer ces travaux. Pour en permettre le règlement, il a été nécessaire d'établir un avenant dont je vous adresse ci-joint trois exemplaires pour signature et approbation par M. le Préfet. Je vous serais reconnaissant de m'en retourner un après accomplissement de ces formalités.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

-----  
Signé: G. JAMME.

Le MAIRE. - Je passe la parole à M. LEJEUNE, Architecte de la Commune, qui a été chargé d'apprécier le devis estimatif qui y a été adressé et qui s'élève à la somme de 2.145.924 Fr.

M. LEJEUNE. - Monsieur le Maire, ce devis me paraît exagéré. Cette construction pourrait être faite moyennant le coût de 1.500.000 Fr.

Le MAIRE. - Mes Collègues, il conviendrait de charger notre Architecte de vérifier tous les éléments de prix, d'en dresser un rapport qui sera soumis, à M. l'Ingénieur en Chef, pour avis. Le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer lors de sa prochaine séance. Ce qui est accepté à l'unanimité.